

- spiritueux aux —, 38; le commerce avec les —, 37; crimes des —, 177, 180; ordre d'exécution d'un —, 179.
- Scott (officier rapporteur). Conduite de — agissant en qualité d'officier rapporteur, 515-519.
- Secrétaire civil et provincial. Un — nommé au Conseil exécutif du Bas-Canada, 57.
- Secrétaire des colonies. L'adresse au sujet des réserves de la Couronne et du clergé sera transmise au —, 181; l'adresse envoyée au —, 317; appels au —, 234; correspondance échangée avec le —, 154; instructions au sujet de la tenue seigneuriale données par le —, 121; règlements au sujet des congés accordés aux officiers dans les colonies, 441.
- Secrétaire d'Etat. Le — accordera l'autorisation d'exporter des armes et du matériel de guerre, 101, 111; le — donne des ordres relativement aux lois maritimes, 395; le — accordera le privilège de trafiquer avec les sauvages, 37; pouvoirs du — en ce qui concerne la Compagnie du Canada, 259-264; certains registres doivent être remis au —, 38.
- Serment. — à prêter en temps d'élection, 88, 158, 210, 211; — requis par l'Acte d'Union projeté, 128; les membres de l'Assemblée et du Conseil des Canadas-Unis doivent prêter —, 130.
- Serment d'allégeance. La naturalisation et le —, 358; dispositions relatives à la prestation du —, 308; — prêté par B. Bidwell, 85; M. S. Bidwell prête le —, 157; les aubains devront prêter le —, 305; l'acte de naturalisation requiert la prestation du —, 353-356, 360.
- Serment de suprématie. M. S. Bidwell prête le —, 157.
- Serment professionnel. Le gouverneur doit prêter le —, 60, 62, 67; l'officier rapporteur prête le —, 158.
- Sewell, Jonathan (juge en chef du Bas-Canada). Relation entre — et le shérif, 162-164; projet d'Union par — (1824), 242-245; — signe les rapports du Conseil, 54, 75-77; — signe le mémoire des juges, 241, 285.
- Sewell, William Smith (shérif du Bas-Canada). Nomination de —, 162-164.
- Shérif du Bas-Canada. Nomination d'un —, 162; le traitement du — sera limité à la somme votée par l'Assemblée, 281.
- Smythe, colonel sir James C. Le — est prié de faire rapport sur les moyens de défense, 277.
- Société constitutionnelle de Québec, 140.
- Solliciteur général. Voir Légistes de la Couronne.
- Solliciteur général du Bas-Canada. Le — présente une pétition des Cantons de l'Est, 500.
- Solliciteur général du Haut-Canada. Opinion du — en ce qui concerne la cour de la chancellerie, 156; en ce qui concerne la destitution du juge Willis, 434-439; décret exécutoire du —, 156.
- Somerset, G. C. H. (commissaire de la trésorerie), 323, 352.
- Stanley, l'hon. Edward. — fixe une date pour recevoir les agents canadiens, 461; vote de remerciements à l'adresse de —, 475.
- Statuts du Bas-Canada: l'Acte de judicature, 24; concernant la milice, 502-505, le revenu, 50, 117, 225, 272, 313, le commerce avec les Etats-Unis, 229-230; 34 *Geo. III*, ch. 6, concernant l'administration de la justice, 187; 35 *Geo. III*, ch. 4, relatif aux registres de paroisses, 149, 291; 35 *Geo. III*, ch. 8, imposant des taxes aux aubergistes et aux colporteurs, 76; 35 *Geo. III*, ch. 9, relatif aux droits de douanes, 53, 76, 92, 166, 170, 315, 322, 398, 405, 494; 36 *Geo. III*, ch. 9, au sujet des chemins, 505; 39 *Geo. III*, ch. 9, en vue de remplacer les droits imposés en vertu du statut 14 *Geo. III*, ch. 88, 76, 168; 41 *Geo. III*, ch. 7, relatif aux nominations de tuteurs, 186; 41 *Geo. III*, ch. 13 et 41 *Geo. III*, ch. 14, concernant le revenu, 494; 44 *Geo. III*, ch. 11, qui confirme certains mariages, 290; 52 *Geo. III*, seconde session, relatif aux billets de l'armée et aux subsides, 91 et note; 57 *Geo. III*, ch. 33, concernant la milice, 416; 59 *Geo. III*, ch. 4, au sujet du commerce avec les Etats-Unis, 229-230; 59 *Geo. III*, ch. 25, relatif aux subsides, 52, 172; 3 *Geo. IV*, ch. 9, amendant la judicature, 187-188; 3 *Geo. IV*, ch. 17, établissant le district de Saint-François, 182-187; 58 *Geo. IV*, ch. 23, qui amende la judicature, 168 note; 9 *Geo. IV*, ch. 74, qui maintient la Législature à la mort du Roi, 46 note.
- Statuts du Bas-Canada désapprouvés: acte concernant la tenue de registres, 288-291; acte à l'effet de subdiviser les paroisses, 342-344.
- Statuts du Bas-Canada non adoptés: acte à l'effet de nommer un agent, 330-332; acte concernant les juges, 253 note; acte concernant les procès par jurés, 204.
- Statuts du Bas-Canada proposés: au sujet de l'indemnité, 166-173, 495, 499; au sujet de la comptabilité, 485, 495; à l'effet de nommer un agent, 486, 496; assujettissant à un droit les terres incultes, 466, 487, 497.
- Statuts des Canadas-Unis: 3 et 4 *Vict.*, ch. 3, au sujet de l'administration de la justice, 187 note; 7 *Vict.*, ch. 3, maintenant la Législature à la mort du Roi, 46 note.
- Statuts du Haut-Canada: mentions générales des —, 129, 131, 161, 270; — concernant les aubains, 367 note, l'éligibilité des députés, 208, les terres, 39, le revenu 24; 33 *Geo. III*, ch. 9, nommant des commissaires pour conclure une entente avec le Bas-Canada, 80; 33 *Geo. III*, ch. 10, concernant les traitements et les dépenses imprévues de la Législature, 80; 34 *Geo. III*, ch. 2, concernant l'administration de la justice, 432-439, 441-444; 35 *Geo. III*, ch. 2, relatif à l'éligibilité des membres de l'Assemblée, 208; 35 *Geo. III*, ch. 3, en vue de conclure une entente avec le Bas-Canada, 80; 38 *Geo. III*, ch. 4, qui confirme certains mariages, 380; 40 *Geo. III*, ch. 3, au sujet de la redistribution et des